

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 2 février 2012.

L'an deux mil douze et le deux février à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de M. MICHEL, Maire.

Etaient présents : MM. MICHEL, CORNU, CHOLLAT, GRIVOLLA, ALBERT, BARBIER, CHANARON, CHARVET, CHAUT-SARRAZIN, DESROCHE, MOREL, VITETTA, VIUDEZ.

Excusée : Mme GUILLAUD

Absente : Mme BONNARGENT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHARVET.

Pouvoir : Mme GUILLAUD à Monsieur le Maire

N° 2012-001 : Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Nord Isère (SCoT).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Mixte du SCoT a, par délibération en date du 18 novembre 2011 arrêté le projet de schéma de cohérence territoriale du Nord-Isère.

Il rappelle que l'élaboration du SCoT s'inscrit dans une période et un contexte législatif, économique et démographique qui ont profondément changé depuis les années 1970. La prise en compte de l'environnement au niveau Européen et National s'est traduit par de nouvelles directives déclinées dans des schémas de bassin (SDAGE) et des schémas de sous-bassin (SAGE) visant à assurer une meilleure prise en compte des espaces naturels et de l'eau dans le développement urbain et la localisation des activités.

Les modes d'urbanisation depuis un quart de siècle ont été caractérisés par un étalement autour des villes et le long des axes, une forte dispersion dans les espaces ruraux et une grande consommation d'espaces. Les conséquences sont lourdes : régression des espaces agricoles, l'extension des réseaux, augmentation de déplacements motorisés, pollutions de l'air, encombrement des espaces publics urbains.

L'objectif du SCoT est d'assurer la cohérence des politiques publiques en matière d'habitat, transport, développement économique afin de limiter les impacts négatifs du développement urbain sur le cadre de vie des habitants et sur l'environnement, à savoir :

- inscrire le Nord-Isère dans la dynamique démographique et économique métropolitaine et régionale en consolidant son organisation multipolaire autour des réseaux de transports en commun,
- promouvoir un développement économique valorisant les sites économiques d'envergure métropolitaine, les sites multimodaux stratégiques pour le long terme et les activités innovantes du territoire.
- structurer les bassins de vie autour des villes, bourgs et villages et adapter les politiques publiques aux fonctions et à l'histoire de ses espaces urbains et ruraux
- diversifier l'offre de logements, d'emplois et de services à la population dans les bassins de vie et les espaces urbains afin de corriger les déséquilibres
- privilégier un développement urbain économe en espace, préservant les ressources du Nord-Isère et valorisant les fonctions des espaces agricoles, paysagers et naturels.
- maîtriser l'augmentation des déplacements par la recherche de proximité entre les lieux d'habitat, de services et de travail et par le développement des modes doux
- améliorer l'accessibilité du Nord Isère en développant une nouvelle offre de déplacements favorisant l'utilisation des modes alternatifs à la voiture et garants de la préservation de l'environnement.

Monsieur le Maire présente les différents documents élaborés, à savoir :

- le rapport de présentation qui comprend principalement:

- Le contexte d'élaboration du SCoT

- Le diagnostic

- L'état initial de l'environnement

L'évaluation environnementale

Justification des choix.

Phase de mise en œuvre et de suivi.

- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- document d'orientation générale (DOG). Ce document affirme la volonté de faire du SCoT le socle d'un projet pour le Nord-Isère et le traduit dans les deux grands axes d'orientations :

Axe 1 : structurer le développement urbain pour préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie des habitants.

Le DOG oriente le développement résidentiel en priorité dans les communes jouant un rôle central pour le Nord Isère ou ses bassins de vie de proximité. Il encadre le développement en préservant les espaces jouant un rôle pour l'agriculture, la biodiversité et le cadre de vie. Il limite les extensions urbaines et la consommation d'espace en optimisant le foncier urbain et les espaces en mutation.

Axe 2 : Organiser la cohérence des politiques publiques.

Le DOG oriente le développement en priorité vers la diversification et la complémentarité des fonctions urbaines, des logements, des activités, des modes de déplacements et vers une qualité de vie privilégiant la proximité et la qualité du cadre de vie urbain et rural.

Pour la commune de Le Passage :

- Celle-ci est située en périphérie immédiate de la vallée urbaine (limitrophe avec les communes de St Didier de la Tour et de St André le Gaz qui sont situées dans la vallée urbaine).
- Les zones urbanisées sont situées sur la partie nord de la commune, là aussi à proximité de St Didier de la Tour et St André le Gaz, donc dans une continuité cohérente.
- La commune de Le Passage est située à moins de 5 mn de la gare de St André le Gaz, et à moins de 10 mn de la gare de La Tour du Pin.
- La commune de Le Passage est située à 5 KM environ du futur demi échangeur de St Didier de la Tour.
- Dans ce cas, le taux de construction moyen annuel peut être porté à 7 pour 1000 habitants.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différents documents, et après délibérations :

EMET un avis favorable au projet de SCoT Nord-Isère avec la réserve suivante :

- Souhaite que soit prise en compte une dégressivité des taux de construction annuels pour les villages en fonction de l'éloignement par rapport à la vallée urbaine,
- Souhaite une meilleure prise en compte de la position géographique de la commune par rapport à la vallée urbaine,
- Demande, en conséquence dans ces cas, le classement des villages à l'identique des communes périurbaines avec un taux de construction moyen par an de 6 à 8 pour 1000 habitants.

Travaux d'aménagements de la traversée du village.

Les travaux de finitions ont dus être arrêtés suite aux intempéries. La clôture du stade est terminée ainsi que les branchements électriques. Les poteaux électriques ont été enlevés. Les travaux du réseaux téléphonique sont prévus pour la fin février – début mars.

Afin de terminer l'aménagement, les commissions Voirie et Fleurissement Embellissement se réuniront prochainement pour définir les achats de mobiliers urbains et leurs emplacements.

L'entreprise TINTI interviendra courant avril pour le retournement du monument au mort.

Point sur le schéma départemental de coopération intercommunale.

La commission départementale de coopération intercommunale a entériné la création de la communauté de communes Les vals du Dauphiné, qui regroupera cinq intercommunalités Les Vallons de la Tour, la Vallée de l'Hien, la Vallée de la Bourbre, la Chaîne des Tisserands, les Vallons du Guiers et la commune de St-Ondras. Le Préfet procédera courant 2012, à la notification aux communes qui auront alors 3 mois pour délibérer.

Une première réunion de travail est prévue fin février avec les présidents et vice-présidents des intercommunalités et les maires des communes concernées.

Communauté de communes.

Il a été procédé au vote des budgets primitifs 2012 (budget principal et budgets annexes). Présentation du projet de charte financière qui sera voté lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Préparation budgétaire 2012.

Monsieur le Maire invite chaque commission à établir ses propositions de travaux, d'études ou d'acquisition de matériel pour la prochaine séance du conseil municipal.

Questions diverses :

Défibrilateur : Avis favorable du conseil municipal pour signer un contrat d'entretien annuel au prix de 90 € H.T.

Fête au château : Les propriétaires du château ainsi que le comité des fêtes de Le Passage organiseront Les Fêtes Napoléoniennes les 29 et 30 septembre 2012.

Emargements du compte rendu du Conseil Municipal – Séance du 2 Février 2012

| Noms Prénoms des membres du Conseil Municipal | Emargement |
|--|-----------------------------|
| M. MICHEL Laurent | |
| Mme CORNU Marie-Thérèse | |
| M. GRIVOLLA Gabriel | |
| M. CHOLLAT Gérard | |
| M. ALBERT Claude | |
| M. BARBIER Joseph | |
| Mme BONNARGENT Anouk | Absente |
| M. CHANARON Christian | |
| M. CHARVET Bertrand | |
| Mme CHAUT-SARRAZIN Agnès | |
| M. DESROCHE Henri | |
| Mme GUILLAUD Myriam | Excusée Pouvoir à M. MICHEL |
| M. MOREL Serge | |
| Mme VITETTA Christiane | |
| M. VIUDEZ Gérard | |